

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
8 août 2019  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-treizième session**  
Point 34 de l'ordre du jour  
**Prévention des conflits armés**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quatorzième année**

**Lettres identiques datées du 6 août 2019, adressées au Secrétaire général, à la Présidente de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 6 août 2019, adressée au Secrétaire général, à la Présidente de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Makhdoom Shah Mahmood Qureshi (voir annexe), dans laquelle ce dernier met en lumière les mesures prises par l'Inde pour renforcer son occupation illégale du Jammu-et-Cachemire, à savoir la révocation du statut spécial des territoires occupés, qui est assimilable à une annexion illégitime.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée « La question Inde-Pakistan ».

(Signé) Maleeha Lodhi



**Annexe aux lettres identiques datées du 6 août 2019 adressées au Secrétaire général, à la Présidente de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 6 août 2019, adressée au Secrétaire général, à la Présidente de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Makhdoom Shah Mahmood Qureshi**

Je vous écris au sujet d'une question extrêmement urgente liée au contenu de ma lettre datée du 1<sup>er</sup> août 2019, dans laquelle j'ai appelé votre attention sur le fait que l'Inde avait des visées sur le territoire du Jammu-et-Cachemire qu'elle occupait et que le Pakistan s'inquiétait des mesures que l'Inde avait prises pour tenter de perpétuer cette occupation illégale.

Le 5 août 2019, le Gouvernement de l'Inde a une fois de plus violé les résolutions du Conseil de sécurité, gravement cette fois, en abrogeant les articles 370 et 35A de la Constitution. Par cet acte prémédité, l'Inde entend renforcer le contrôle qu'elle exerce sur le territoire du Jammu-et-Cachemire qu'elle occupe illégalement en révoquant son statut spécial, ce qui revient à l'annexer de manière illégitime.

Comme je l'ai souligné dans ma lettre datée du 1<sup>er</sup> août, l'abrogation de l'article 370 a été précédée la semaine dernière par la mise en œuvre d'une série de mesures sécuritaires fortement répressives au Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde, dont le déploiement de 38 000 paramilitaires supplémentaires (portant à 180 000 le nombre de membres des forces de sécurité supplémentaires déployés ces derniers mois), l'imposition d'un couvre-feu, l'assignation à domicile des dirigeants cachemiriens et un verrouillage total des communications. L'Inde dresse un rideau de fer autour du territoire qu'elle contrôle au Jammu-et-Cachemire pour faire passer en force ses décisions illégales et illégitimes, au mépris délibéré du droit international. Ces actions ont aggravé le profond sentiment de crainte et d'insécurité de la population du Cachemire.

L'Inde cherche à modifier la démographie du territoire qu'elle occupe au Jammu-et-Cachemire, avec pour objectif clair de faire obstacle au plébiscite qu'il avait été envisagé de tenir sous l'égide de l'ONU dans les résolutions applicables du Conseil, qui constituerait un engagement solennel en faveur des habitants du Jammu-et-Cachemire, du Pakistan et de l'Inde. Cela constitue une violation grave des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international.

Depuis 1989, les forces d'occupation indiennes dans le Jammu-et-Cachemire ont tué environ 100 000 Cachemiriens, fait veuves plus de 22 000 femmes, fait orphelins 108 000 enfants et violé plus de 12 000 femmes. L'Inde continue d'essayer de détourner l'attention de la communauté internationale de la détérioration de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire dans le territoire du Jammu-et-Cachemire qu'elle occupe, notamment en attisant les tensions le long de la ligne de contrôle et de la ligne de démarcation provisoire, par exemple en visant des civils avec des bombes à sous-munitions. Ces actions constituent une menace grave, qui risque de déstabiliser plus encore la situation en Asie du Sud.

La situation au Jammu-et-Cachemire est un différend reconnu à l'échelle internationale et le Conseil de sécurité reste saisi de la question. Un certain nombre de résolutions du Conseil disposent que le sort définitif de l'État de Jammu-et-Cachemire doit être décidé conformément à la volonté des populations, exprimée au

moyen de la procédure démocratique d'un plébiscite libre et impartial tenu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à la résolution 38 (1948) du Conseil dans laquelle celui-ci demande à l'Inde et au Pakistan, « tant que l'affaire est pendante devant le Conseil, [de l'informer] de tout changement matériel que la situation subirait ou serait, à son avis, sur le point de subir, et [de le consulter] à ce sujet », j'appelle votre attention sur les agissements de l'Inde. Le Conseil a la responsabilité de veiller à ce que l'esprit et la lettre de ses résolutions ne soient violés par aucune des parties au différend.

Le Pakistan condamne et rejette ces actes illégaux, notamment les tentatives de l'Inde de priver délibérément le Jammu-et-Cachemire de son statut contesté internationalement reconnu et de dénier aux Cachemiriens le droit inaliénable à l'autodétermination consacré par le droit international et les résolutions du Conseil.

Le Pakistan reste disposé à tenir un plébiscite équitable, libre et transparent sous les auspices de l'ONU, comme le prévoient les résolutions du Conseil, afin de connaître les souhaits du peuple cachemirien. C'est l'intransigeance de l'Inde qui continue de tenir en otage la paix et le développement de plus d'un milliard et demi de personnes en Asie du Sud. Le Pakistan continuera d'apporter aux autochtones cachemiriens un appui politique, diplomatique et moral dans la lutte qu'ils mènent pour pouvoir exercer le droit à l'autodétermination que le Conseil leur a accordé.

Étant donné la gravité de la situation créée par les actions de l'Inde, qui constituent une violation délibérée des résolutions du Conseil et auront de graves conséquences pour la paix et la sécurité en Asie du Sud, je vous prie instamment de porter ces faits à l'attention du Conseil. Il incombe au premier chef au Conseil de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'assurer le plein respect de ses résolutions. Je vous demande en outre, ainsi qu'au Conseil, de prendre toutes les mesures nécessaires, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, pour faire en sorte que l'Inde se remette en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil en annulant toutes les mesures qui entravent le règlement du différend concernant le Jammu-et-Cachemire.

(Signé) Makhdoom Shah Mahmood **Qureshi**